

Attention, covid : le nouveau virus informatique



Par Diane Vincero

Début 2020, le monde était, aux dires des dirigeants, attaqué par un virus nommé covid.

On a vu défiler les mesures liberticides, telles que :

- le port du masque, obligatoire alors qu'il laisse passer toutes les particules inférieures à $0,6 \mu\text{m}$, le SARS-CoV-2 mesurant à peine de $0,06$ à $0,14 \mu\text{m}$, c'est-à-dire environ 4 fois plus petit que les mailles des masques
- le confinement et le couvre-feu,
- l'interdiction d'accès aux zones de distraction (cafés, restaurants, cinémas, tourisme, etc.)
- l'obligation du passe sanitaire,

puis le début de la vaccination obligatoire le 15 septembre dernier.

Parallèlement, a été menée la chasse aux médecins non vaccinés en salariat, avec suspension du contrat de travail et du salaire depuis le 15 septembre, et aussi la chasse aux médecins en cabinet libéral, par la suppression du remboursement de leurs consultations pour leurs patients. Ceux-ci sont obligés d'aller consulter un médecin vacciné et le médecin non vacciné voit la disparition pure et simple de ses revenus. Mais, ses cotisations URSSAF, caisse de retraite des médecins, etc. continuent (qui représentent environ la moitié des honoraires versés par les patients, soit en volume, 6 mois de travail sur une année...). La chute assurée, avec parallèlement non seulement l'absence de revenus, mais aussi la constitution de dettes faramineuses auprès des différentes caisses qui savent se montrer très présentes quand il s'agit de réclamer ce qu'elles estiment être leur dû...

Et, comme si ce n'était pas suffisant, cerise sur le gâteau, en cas

d'interruption d'exercice pendant plus d'un mois (qui signifie respect de l'interdiction d'exercer par le médecin...), l'ARS signale ce dernier au conseil de l'ordre qui va pouvoir le sanctionner !!!!!

Mais, et nous en arrivons au titre de ce texte, la folie ne s'arrête pas là !

Il existe un système de téléconsultations, porté par des plateformes comme LIVI et QARE. Les échanges entre les médecins et les patients se passent à distance par visioconférence, système particulièrement bien adapté aux consultations des psychiatres.

QARE a décidé « d'appliquer la loi », loi qui l'obligerait à refuser les médecins salariés non vaccinés, **même s'ils ne consultent que par visioconférence !!!**

Faut-il imaginer qu'à l'insu de tous (personne n'en avait jamais parlé !!!...), le virus du covid peut attaquer en passant par... internet !!!!!

Même les informaticiens n'étaient pas au courant !!! Il va falloir prévenir les fabricants d'antivirus, non ???!

Si ce n'était pas aussi dramatique, cela pourrait prêter à sourire...

On marche sur la tête !!!

Mais, chose curieuse, QARE n'applique pas cette loi pour ses médecins libéraux, consultant pourtant également par visioconférence !!!!!

Reste à vérifier si les autres plateformes (LIVI, etc.) ont aussi perdu la raison??

Ne vivons-nous pas là une époque où la raison et la logique laissent totalement place à la folie ???

Résultat : on met les médecins face à un « choix » terriblement cruel :

- soit ils se vaccinent et prennent alors le risque de mourir ou de développer une pathologie handicapante, **et ils ne pourront plus subvenir aux besoins de leur famille,**
- soit ils ne se font pas vacciner et se retrouvent sans travail et sans ressource, **et ils ne pourront plus subvenir aux besoins de leur famille...**

Est-ce vraiment un CHOIX ???!!!

À DIFFUSER LARGEMENT, y compris aux différentes associations, différents collectifs, etc., etc.